

## **Zone de secours Hainaut-Centre**

### **Appel à candidature – Conseiller interne en prévention au sein de la Zone de secours Hainaut Centre - contractuel à temps plein à durée indéterminée**

La Zone de secours Hainaut Centre et plus particulièrement son Collège de Zone, en exécution de sa décision du 13 mars 2019 déclarant la vacance de la fonction d'un conseiller interne en prévention au sein de la Zone de secours Hainaut Centre et conformément aux statuts administratif et pécuniaire du personnel administratif fixant les modalités de sa sélection, organise la sélection, pour la Zone de secours Hainaut-Centre, d'un conseiller interne en prévention.

Conditions à remplir à la date de clôture de l'appel :

Pour les candidatures B1 :

1. Détenir un diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé (bachelier)
2. Détenir le certificat de niveau 2 de conseiller en prévention
3. Réussir l'examen de recrutement comportant les épreuves suivantes :
  - ✓ 1<sup>ère</sup> épreuve écrite pour laquelle l'orthographe est prise en compte : résumé et critique d'une conférence sur un sujet en rapport avec la fonction (20 points) ;
  - ✓ 2<sup>ème</sup> épreuve écrite : connaissances spécifiques liées à la fonction et au diplôme (50 points) ;
  - ✓ Epreuve orale : entretien permettant de juger de la motivation, la personnalité et la maturité des candidats et d'apprécier leurs aptitudes (30 points).⇒ Total des épreuves : 100 points

Pour les candidatures A1 :

1. Détenir un diplôme de l'enseignement universitaire ou assimilé
2. Détenir le certificat de niveau 1 de conseiller en prévention
3. Réussir l'examen de recrutement comportant les épreuves suivantes :
  - ✓ 1<sup>ère</sup> épreuve écrite pour laquelle l'orthographe est prise en compte : résumé et critique d'une conférence sur un sujet en rapport avec la fonction (30 points) ;
  - ✓ 2<sup>ème</sup> épreuve écrite : connaissances spécifiques liées à la fonction, notamment la législation du travail, les normes d'hygiène et de qualité européenne, les normes environnementales et toutes questions utiles relatives à la réglementation sur la sécurité et le bien-être des travailleurs (30 points) ;
  - ✓ Epreuve orale : entretien permettant de juger de la motivation, la personnalité et la maturité des candidats et d'apprécier leurs aptitudes (40 points).⇒ Total des épreuves : 100 points

Pour être admissible, le candidat doit obtenir au minimum 50 % de points à chaque épreuve et 60 % au total. Chaque épreuve est éliminatoire.

Régime de travail : 38h/semaine

Contrat : CDI

Salaires : rémunéré sur base de l'échelle barémique B1 de la RGB

rémunéré sur base de l'échelle barémique A1 de la RGB

Détenteur du permis B

Modalités d'introduction de la candidature :

Les candidatures doivent être envoyées, par pli recommandé à la poste ou par remise d'un écrit contre accusé de réception, pour le 30 avril 2019 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Zone de secours Hainaut Centre

A l'attention du service Gestion des Ressources Humaines et du Collège de zone

Rue des Sandrinettes, 29

7033 Cuesmes

Elles devront être accompagnées de :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Une copie du diplôme
- Une copie du certificat niveau 1 ou niveau 2 de conseiller en prévention
- Un extrait de casier judiciaire récent (maximum 6 mois)

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser au service des ressources humaines : 065/321736 ou 065321799 ou sur le site : [www.zhc.be](http://www.zhc.be)

**Toute candidature incomplète, illisible ou qui ne respecte pas les modalités d'introduction des candidatures ne sera pas prise en considération.**